

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

Date de révision: 22.03.2023

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG
Rue:	Hammerbrookstr. 97
Lieu:	D-20097 Hamburg
Téléphone:	+ 49 (0) 40 2 37 21-0
e-mail:	info@matthies.de
Internet:	www.matthies.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208	Contient Alkyl phenol, longchained. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Potentiel de troubles endocriniens < 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

Date de révision: 22.03.2023

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64742-54-7	Mineral oil			20 - < 50 %
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
72623-86-0	Base oil, low viscosity			1 - < 10 %
	276-737-9	649-482-00-X	01-2119474878-16	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-70-7	Baseoil			1 - < 10 %
	265-174-4	649-477-00-2	01-2119487080-42	
	Asp. Tox. 1; H304			
72623-87-1	low viscosity mineral oil			1 - < 10 %
	276-738-4	649-483-00-5	01-2119474889-13	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-65-0	Base oil, low viscosity			1 - < 10 %
	265-169-7	649-474-00-6	01-2119471299-27	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-56-9	Base oil, low viscosity			1 - < 10 %
	265-159-2	649-469-00-9	01-2119480132-48	
	Asp. Tox. 1; H304			
1190625-94-5	Alkyl phenol, longchained			0,1 - < 1 %
	931-468-2		01-2119498288-19	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 4; H317 H413			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64742-54-7	265-157-1	Mineral oil	20 - < 50 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
72623-86-0	276-737-9	Base oil, low viscosity	1 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = > 5,53 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 5001 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5001 mg/kg		
72623-87-1	276-738-4	low viscosity mineral oil	1 - < 10 %
	par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
64742-65-0	265-169-7	Base oil, low viscosity	1 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = > 5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 5001 mg/kg		
64742-56-9	265-159-2	Base oil, low viscosity	1 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = > 5,01 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

Information supplémentaire

Hydrocarbures:

Diméthylsulfoxyde (DMSO) < 3 % (Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Note L)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

Date de révision: 22.03.2023

Page 3 de 10

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec la peau: légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Après contact avec les yeux: légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2). Extincteur à sec. Jet d'eau pulvérisée.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: mousse résistante à l'alcool. Jet d'eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Éliminer immédiatement les quantités renversées. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

Date de révision: 22.03.2023

Page 4 de 10

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de: génération/formation d'aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Acide fort, Déchets basiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent lubrifiant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration: >= 480 min

Epaisseur du matériau des gants: >= 0,38 mm

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

Date de révision: 22.03.2023

Page 5 de 10

protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaune	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
pH-Valeur:		non applicable
Modification d'état		
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		234 °C
Inflammabilité		
solide/liquide:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 15 °C):		0,85 g/cm ³
Hydrosolubilité:		pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non applicable
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		60,41 mm ² /s
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

Date de révision: 22.03.2023

Page 6 de 10

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Acide fort, Déchets basiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
64742-54-7	Mineral oil					
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Producteur		
72623-86-0	Base oil, low viscosity					
	orale	DL50 > 5001 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401	
	cutanée	DL50 > 5001 mg/kg	Lapin	Producteur	OCDE 402	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5,53 mg/l	Rat	Producteur		
72623-87-1	low viscosity mineral oil					
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401	
64742-65-0	Base oil, low viscosity					
	orale	DL50 > 5001 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 423	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5 mg/l	Rat	Producteur	OCDE 403	
64742-56-9	Base oil, low viscosity					
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5,01 mg/l	Rat	Producteur		

Irritation et corrosivitéCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Base oil, low viscosity: non irritant. OCDE 404, OCDE 405**Effets sensibilisants**

Contient Alkyl phenol, longchained. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

Date de révision: 22.03.2023

Page 7 de 10

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	Mineral oil					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Piscis	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Algae	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia	Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 10 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 211
72623-86-0	Base oil, low viscosity					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Piscis	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Algae	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 10000 mg/l	48 h	Daphnia	Producteur	OCDE 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 10 mg/l	21 d	Daphnia	Producteur	OCDE 211
72623-87-1	low viscosity mineral oil					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Algae	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 10000 mg/l	48 h	Daphnia	Producteur	OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 1000 mg/l	14 d	Piscis	Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 10 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 211
64742-65-0	Base oil, low viscosity					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 101 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 101 mg/l	72 h	Algae	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 10000 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 10 mg/l	21 d	Daphnia	Producteur	OCDE 211
64742-56-9	Base oil, low viscosity					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 101 mg/l	96 h	Piscis	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Algae	Producteur	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 10 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

Date de révision: 22.03.2023

Page 8 de 10

La substance est insoluble dans l'eau.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
72623-86-0	Base oil, low viscosity			
	OCDE 301F	31 %	28	Producteur
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
72623-87-1	low viscosity mineral oil	> 6
64742-65-0	Base oil, low viscosity	> 3

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

Date de révision: 22.03.2023

Page 9 de 10

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28, Inscription 75

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Motorenöl Extra 5W30 MU

Date de révision: 22.03.2023

Page 10 de 10

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 CAS: Chemical Abstracts Service
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Alkyl phenol, longchained. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)